



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 13 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le 13 avril, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, Maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER.

Absents excusés : Patrick FAUVELLE (*pouvoir donné à Mr Xavier RELAVE*)

Absent : Amaury DAVID

Secrétaire de séance : Monique LEGRAS

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : la délibération relative à la Convention d'autorisation du droit des sols. Cet ajout est accepté à l'unanimité par l'assemblée présente.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23/02/ 2017 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents lors du dernier Conseil.

ORDRE DU JOUR

- **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avenant signé avec l'entreprise SOMELEC, pour une plus-value de 940 € sur un marché initial de 19 114€, dans le cadre de travaux et d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public.

- **ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose que la doyenne de l'assemblée, Madame Monique LEGRAS, préside le vote du compte administratif. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **VOTE DES COMPTES DE GESTION :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal et M49 assainissement. Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Les comptes de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2017 établis par la trésorière municipale et relatifs aux budgets M14 et M49.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :**

Madame Marie-Annick MARCEAUX, adjointe chargée des Finances présente au Conseil Municipal les comptes administratifs relatifs à l'exercice budgétaire 2017. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

- **Budget Principal M14 :**

- Fonctionnement :
 - ✓ Recettes : **460 326.15 €**
 - ✓ Dépenses : **409 749.78 €**
 - ✓ Résultat de fonctionnement 2017 : **+ 50 576.37 €**
 - ✓ Report n-1 : 297 813.51 €
 - ✓ Résultat cumulé 2016 avec le report N-1 excédent : **348 389.88 €**
- Investissement :
 - ✓ Recettes : **52 431.20 €**
 - ✓ Dépenses : **54 059.53 €**
 - ✓ Résultat d'investissement 2017 : **- 1 628.33 €**
 - ✓ Report n-1 : - 37 778.19 €
 - ✓ Résultat cumulé 2017 avec report N-1 : **- 39 406.52 €**

Résultat de clôture M14-2016 : excédent : + 308 983.36 €

- **Budget Assainissement M49 :**

- Exploitation :
 - ✓ Recettes : **124 991.99 €**
 - ✓ Dépenses : **111 357.87 €**
 - ✓ Résultat d'exploitation 2017 : **+ 13 634.12 €**
 - ✓ Report n-1 : 21 757.74 €
 - ✓ Résultat cumulé 2017 avec le report N-1 : **35 391.86 €**

- Investissement :
 - ✓ Recettes : **87 801.65 €**
 - ✓ Dépenses : **89 838.71 €**
 - ✓ Résultat d'investissement 2017 : - **2 037.06 €**
 - ✓ Report n-1 : - 19 485.96 €
 - ✓ Résultat cumulé 2017 avec report N-1 : - **21 523.02 €**

Résultat de clôture M49-2017 : excédent : + 13 868.84 €

Monsieur le Maire se retire et la Présidente de séance est chargée de mener les débats relatifs au vote des comptes administratifs présentés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget M14 et M49 qui lui ont été présentés.

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :**

- **Budget principal M14 :**

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement cumulé de 348 389.88 € et un déficit d'investissement de 39 406.52 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'affecter au compte 1068, la somme de 39 406.52 € au budget 2018,
- D'affecter au chapitre R002, la somme de 308 983.36 € au budget 2018

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **Budget assainissement M49 :**

Le Conseil Municipal constate un excédent d'exploitation cumulé de 35 391.86 € et un déficit d'investissement de 21 523.02 €. Monsieur le Maire propose :

- D'affecter au compte 1068, la somme de 21 523.84 € au budget 2018,
- D'affecter au chapitre R002, la somme de 13 868.84 € au budget 2018

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

- **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances :

- Taxe d'habitation : 10,73 %
- Taxe foncière bâti : 18.15 %
- Taxe foncière non bâti : 52,57 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition de la commune, ci-dessus indiqués, soit :

- Taxe d'habitation : 10,73 %
- Taxe foncière bâti : 18.15 %
- Taxe foncière non bâti : 52,57 %

Le Conseil charge Monsieur le Maire de procéder à la modification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par les utilisateurs.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances. Pour l'année 2017, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe : 117 € HT
- Coût du m³ d'eau consommée : 1,47 € HT
- Taxe de raccordement : 3 050 € H.T

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs du service assainissement proposés.

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Après avoir constaté, à la préparation du budget assainissement, que la section Investissement n'a plus de recettes propres et que la section d'exploitation ne dégage pas de recettes suffisantes pour permettre de couvrir les dépenses d'investissement prévues pour 2018, la Commission communale des Finances propose d'attribuer au service assainissement une subvention d'équipement de **10 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 10 000 € au service assainissement, en section d'exploitation *au compte 741*.

- **BUDGET PRINCIPAL M14 2018 :**

Madame Marie-Annick Marceaux, adjointe chargée des Finances, présente le projet Primitif 2018 qui a été examiné par les membres de la Commission des Finances.

Le budget primitif principal s'équilibre en recettes et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement à **793 685 €** et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à **175 955 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2018.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018 :**

Madame Marceaux, adjointe chargée des Finances, présente le projet du budget primitif du service assainissement 2018 qui a été examiné par les membres de la Commission des Finances.

Le budget primitif du service assainissement s'équilibre en recette et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section exploitation à **126 981 €** et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à **89 838 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif du service assainissement 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la publication du bulletin intermédiaire présentera le bilan financier de la commune.

● **ADHESION AU SERVICE INSTRUCTEUR ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS :**

Monsieur le Maire précise que suite à la fusion des communautés de communes, il convient d'uniformiser le service d'instruction des actes d'urbanisme. Suite à la réflexion de la commission d'urbanisme de la Communauté de Communes du 05 Février 2018 et la délibération du conseil communautaire le 13 Février 2018 ayant approuvé une nouvelle convention d'autorisation du droit des sols, le conseil municipal a jusqu'au 13 mai 2018 pour délibérer.

Passé ce délai, l'instruction de nos dossiers d'urbanisme ne sera plus prise en charge par le service instructeur de la Communauté de Communes.

Le Conseil peut décider d'adhérer ou non à ce service. L'instruction des dossiers repose sur les agents communautaires. Les charges seront portées par la Communauté de Communes. La part communale sera impactée sur les attributions de compensations des communes N+1. Concernant les dispositions financières, La Communauté de Communes assure 60 % de la charge du personnel. La commune participera annuellement pour 0,35€/habitant, auxquels s'ajoute 80€ par permis d'aménagement et de construire, 35 € par permis de démolition, déclaration préalable et certificat d'urbanisme opérationnel, 0 € par certificat d'urbanisme d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents :

- De résilier la convention en cours avec l'ancienne communauté de communes du pays de Lorris pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- D'approuver la nouvelle convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais qui sera applicable
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

● **NOMINATION D'UN MEMBRE NON ELU POUR COMPLETER LE COMITE CONSULTATIF DE L'AIDE SOCIALE :**

Suite à la démission de Madame Germaine PERICOUCHE, membre non-élu du Comité Consultatif de l'Aide Sociale de la commune et afin de respecter l'équilibre de 6 membres élus et 6 membres non-élus composant celui-ci, Monsieur le Maire propose l'intégration de Madame Sabrina BOURILLON, mère de deux enfants, habitant le quartier de La Borde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'intégration de Madame Sabrina BOURILLON, en tant que membre non-élu, au sein du Comité consultatif de l'Aide Sociale.

- **PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE PIETONNE EN RIVE DE LA RD 961 :**

Monsieur Pelletier, adjoint chargé des Travaux, présente l'étude réalisée du projet d'aménagement piéton en rive de la RD 961 ainsi que l'analyse effectuée par la Commission des Travaux.

Le coût du projet est évalué à 450 300 € H.T (hors éclairage et options).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, par 2 abstentions et 11 voix contre, pour la suspension de ce projet.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Lancement P.L.U-I (mise en place du comité de pilotage intercommunal - représentants communaux) :**

La procédure d'élaboration du P.L.U-I est lancée ; un comité intercommunal et communal est mis en place au niveau du suivi et des entretiens avec le cabinet d'étude et chaque commune (Messieurs Xavier Relave et Marc Pelletier représentent la commune).

La commune doit remplir un questionnaire de lancement, afin de présenter ses données technico-socio-économiques.

Des ateliers thématiques ou sectoriels seront mis en place avec différents acteurs ainsi que des entretiens communaux, selon un calendrier déjà fixé évoluant de 2018 à 2021. Une première rencontre avec le comité communal et le cabinet d'étude aura lieu, pour la phase diagnostic, le jeudi 24 Mai à 16h.

- **Présentation de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) :**

Monsieur Marc Pelletier présente la réflexion engagée avec Monsieur Cédric Coudré sur le projet de mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire rappelle que cette présentation a pour objectif de développer ce groupe de travail. Mesdames Monique Legras et Annette Leloup ainsi que Monsieur Jacques Foucher sont prêts à s'engager dans ce projet.

- **Manifestations organisées par la municipalité en partenariat avec les associations communales :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors des commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre, des manifestations communales sont prévues. Il est important de faire un point sur celles-ci et leur organisation.

- 21 juin : Fête de la musique, en partenariat avec l'A.P.N pour la restauration.

- 14 juillet : après débat, il est signifié qu'un feu d'artifice doit être effectué avec une autre activité. Il est demandé à Monsieur le Maire de contacter les 3 associations communales afin de les associer à cette manifestation. Le tirage du feu d'artifice n'aura lieu que si un partenariat s'effectue.

- 01 septembre : Gâteau Géant organisé par la municipalité.

- 07 et 08 octobre : Exposition Nature organisée par la commune en partenariat avec l' A.P.N, le Club Photo Lorris, le S.I.V.L.O).
- 31 octobre - 06 novembre : Cérémonie du Centenaire de la commémoration de l'armistice de 1918 organisé en partenariat avec l'A.P.N.
- 14 décembre : spectacle de Noël pour les enfants de la commune organisé par la municipalité.

➤ **Jeux Inter-villages à Montereau, le 30 juin 2018 :**

La commune a été sollicitée pour participer à la manifestation « Inter-villages » organisée par le Comité des Fêtes de Montereau. Mesdames Danièle GARAVOGLIA et Marie-Annick MARCEAUX ainsi que Monsieur Marc PELLETIER souhaitent participer à cette activité et ainsi représenter la commune. Madame Marceaux sera la référente de ce groupe. Elle va adresser le règlement à chacun des élus afin de pouvoir constituer un groupe d'adultes et d'enfants.

➤ **Site Internet de la commune :**

Monsieur le Maire fait un point sur le fonctionnement du site de la commune « noyers.fr » qui est très visité. Le site est ancien et difficile à gérer. Il est actuellement géré bénévolement par un nucérien, Monsieur Richard Marceaux, et l'hébergeur est « EDILOG ». Une actualisation, voire un renouvellement est à l'ordre du jour.

➤ **Aires de Jeux et Boîtes à livres :**

Monsieur le Maire présente un bilan positif de la fréquentation des aires de jeux et des boîtes à livres. Il remercie les bénévoles qui assurent la gestion des boîtes à livres. Il souligne par ailleurs le manque de livres pour enfants.

➤ **Organisation de la cérémonie du 8 Mai :**

Rassemblement prévu à 11 h à la Mairie. L'Amicale des Anciens Combattants de Noyers et l'U.N.C. organisent un repas à 13h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard. La disponibilité des élus pour de cette cérémonie est revue, certains travaillant ce jour férié.

➤ **Bilan de la Chasse aux Œufs de Pâques :**

Monsieur le Maire présente le bilan de la Chasse aux Oeufs de Pâques 2018 : 40 enfants accompagnés de leurs parents ont participé cette année.

- **Date prochain conseil** : Vendredi 25 Mai 2018 à 19 h 00.

- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

➤ Madame Angélique Beaudoin demande s'il est possible de détailler les informations diverses sur l'ordre du jour des convocations au Conseil, surtout quand ces dernières concernant des sujets importants et longs comme le P.C.S.

Monsieur le Maire répond que le chapitre « divers » correspond à la transmission d'informations et aux éventuelles organisations ou modifications à apporter.

Concernant la présentation du P.C.S, Monsieur le Maire précise que des invitations avaient déjà été envoyées à chaque élu pour une présentation indépendante du projet et une constitution d'un groupe de réflexion, le vendredi 16 Mars à 19 h.

Mais, suite à l'absence de nombreux élus, cette présentation a été reportée au conseil du 13 avril.

Cependant, Monsieur le Maire prend note de cette observation et assure qu'il portera attention désormais à ne pas charger les « informations diverses ».

➤ Madame Angélique Beaudoin demande si la réfection des entrées charretières existantes répond aux mêmes normes que pour une création et si les têtes de pont sont obligatoires (car certaines entrées ont été refaites avec et d'autres sans).

Monsieur le Maire répond que toute intervention sur le domaine public (création d'entrée charretière, busage de fossés...) est soumise à demande d'autorisation de voirie : auprès de la Mairie si cela concerne la voirie communale ou auprès des services du Département si cela concerne la voirie départementale. Des précisions techniques (têtes de pont, busage...) sont communiquées dans l'arrêté transmis au demandeur.

Monsieur le Maire rappelle, toutefois, que l'entretien des entrées charretières et des busages existants est à la charge des riverains et que chaque riverain doit veiller à la circulation des eaux dans les fossés.

La séance est levée à 23h30.